

DECISION DU MAIRE n° 2022-25 du 10 Novembre 2022

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 Février 2021 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De mettre à disposition gratuitement au bénéfice de Madame VERT Aurélie, un jardin d'une surface de 150 m², situé parcelle AB n° 236, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2022.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 14 NOV. 2022
Notifiée le : 14 NOV. 2022

